

N° 2024-112

OBJET :*Budget principal 2024 – Décision
modificative n° 1*

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 juin 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et CETTOUR-CAVÉ Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Myriam LEFANT à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER,
- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Sophie MUFFAT à Philippe VINET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses d'investissement :	2031-40/040	- 19 700,00 €
	2051-40/041	+ 19 700,00 €
Recettes d'investissement :	237/040	- 19 700,00 €
	237/041	+ 19 700,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **vote** les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

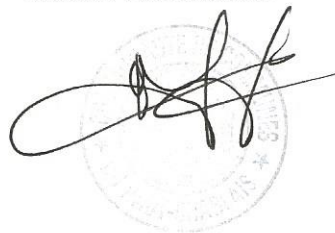
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

